



**Déclaration d'intention dans le cadre de la contribution du public
à l'élaboration du Schéma Régional de Gestion Sylvicole Auvergne-Rhône-Alpes**

Conformément à l'article L.122-2 du code forestier, nous vous informons du lancement des travaux d'élaboration du Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le SRGS est le document cadre pour la mise en œuvre de la politique de gestion durable des forêts privées.

La contribution du public sera ouverte du 10 décembre 2020 au 10 février 2021.

Les modalités et les informations seront disponibles sur les sites internet du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes :
<https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr/>

et celui de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes
<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/>

Les contributions ou interrogations peuvent être communiquées par mail sur la boîte
srgs.crpf-aura@cnpf.fr

Cette note vaut déclaration d'intention au sens des articles L. 121-17-1 et suivants du code de l'environnement.

La Présidente du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes

Anne-Marie Bareau

C.R.P.F. AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Maison de la Forêt et du Bois
10 allée des Eaux et Forêts - MARMILHAT
63370 LEMPDES
Tél. 04 73 98 71 20
Mail : auvergnerhonealpes@cnpf.fr